



**Assemblée
parlementaire
de la Francophonie**

Allocution de Monsieur Antoine Michon, Directeur des Affaires politiques
et de la gouvernance démocratique à l'Organisation internationale de la
Francophonie (OIF)

**« Numérique et démocratie : libertés fondamentales et responsabilités
publiques »**

Visioconférence : *Quelle action parlementaire francophone pour la
règlementation du numérique ?*

5 mai 2021

Seul le prononcé fait foi

Je voudrais tout d'abord féliciter l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour avoir organisé cette conférence sur la réglementation du numérique. Cette question est au cœur de nombreux enjeux et tensions à l'échelle mondiale qui touchent à des aspects techniques et économiques. De nombreuses questions d'ordre démocratique accompagnent aussi le développement fulgurant de l'économie et des technologies numériques : il y a évidemment le droit de la vie privée et de la protection des données personnelles qu'a évoquée le Président de l'AFAPDP, les enjeux éthiques et de droits de l'Homme liés au développement de l'intelligence artificielle, ou encore la lutte contre le cyberharcèlement. Beaucoup de questions démocratiques se posent également quant à la régulation des contenus sur internet : protection de l'enfance, lutte contre la pédopornographie, promotion de la diversité culturelle (qui sera évoquée demain avec l'enjeu de découvrabilité) mais aussi et surtout l'enjeu lié à la liberté d'expression et au droit à l'information au regard des désordres de l'information en ligne. Je voudrais me concentrer sur ce dernier aspect et particulièrement sur le défi que la lutte contre la désinformation, en particulier en période électorale.

La crise sanitaire a mis une nouvelle fois en évidence les risques que représentent les désordres de l'information en ligne. Dès février 2020, l'Organisation mondiale de la santé utilisait le terme « d'infodémie » pour qualifier une menace aussi dangereuse pour la santé des populations que la pandémie de Covid-19. Au centre de la problématique, la viralité et l'amplification des infox sur les réseaux sociaux. Pour donner une idée de ce phénomène, une analyse menée en 2020 par l'ONG Avaaz a montré que 100 infox liées à la Covid-19 avaient été partagés plus d'1,7 millions de fois sur Facebook et vue plus de 117 millions de fois.

Les manipulations de l'information n'impacte pas seulement la santé des individus mais aussi la qualité du débat démocratique et l'intégrité des processus électoraux. Lors des dernières missions électorales de l'OIF dans l'espace francophone, nos interlocuteurs nous ont confirmé l'impact grandissant de la désinformation durant les scrutins. Elle a été documentée en Europe, en Tunisie, en République centrafricaine, notamment, avec des stratégies parfois bien définies pour manipuler les opinions. Un rapport de l'Université d'Oxford consacré à l'année 2020 estime qu'au moins 81 pays ont été la cible avérée de manipulations organisées à des fins politiques sur les réseaux sociaux. Les objectifs sont généralement les mêmes : amplifier les messages en faveur de partis politiques, attaquer ou diffamer des adversaires politiques, faire taire les

voix critiques ainsi que diviser et polariser les citoyens et l'opinion publique. Avec des conséquences parfois désastreuses : nous gardons tous en tête les images de l'assaut du Capitole par des partisans de Donald Trump refusant de reconnaître la victoire de Joe Biden, pourtant confirmée par les institutions américaines.

L'utilisation de la désinformation à des fins politiques ou électorale a certes toujours existé. Le caractère à la fois massif et hyper ciblé que lui confèrent aujourd'hui les réseaux sociaux [notamment par l'utilisation illégale ou insoupçonnée des données personnelles qui doivent être protégées, cfr intervention de Chawki Gaddes] pose au moins deux problèmes qui menacent des principes et des valeurs démocratiques fondamentales auxquelles la Francophonie est attachée, notamment à travers les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface :

1. L'intégrité et le pluralisme de l'information : il ne peut y avoir d'enracinement de la culture démocratique sans citoyens éclairés et bien informés par une diversité de sources d'informations libres, fiables et vérifiées. Or l'intelligence artificielle sur laquelle repose les moteurs de recommandations des réseaux sociaux fonctionne sur des principes qui peuvent enfermer les usagers dans leurs propres opinions ou les rendre vulnérables à des manipulations orchestrées selon leurs profils ;
2. La transparence des processus électoraux et notamment de l'utilisation de la publicité politique durant les campagnes : de plus en plus de partis politiques et de candidats ont recours à des stratégies de campagne utilisant les réseaux sociaux sans que les citoyens aient conscience ou connaissance que les contenus auxquels ils sont confrontés s'avèrent de la propagande parfois mal intentionnée.

Face à ces problèmes et aux menaces qu'ils font peser aux institutions démocratiques et à l'intégrité des processus électoraux, comment envisager la réglementation et la régulation du numérique face aux désordres de l'information ? Il convient tout d'abord de souligner l'importance de garantir et préserver la liberté d'expression. Certaines des réponses réglementaires ou politiques aux désordres de l'information n'ont jusqu'ici pas vraiment été satisfaisantes, notamment d'un point de vue démocratique : les coupures d'internet pratiquées dans certains de nos états privent des millions de citoyens d'un outil aujourd'hui vital pour la communication et les échanges ; la criminalisation de la publication d'informations jugées « fausses » porte le

risque d'une application arbitraire et disproportionnée ; l'obligation de retrait de contenus illégaux par les réseaux sociaux a fait craindre une appréciation extensive, par ces derniers, de ce qui illicite ou non. Davantage respectueux du droit à la liberté d'expression, les efforts d'autorégulation des plateformes ont montrés leurs limites en présence de géants numériques qui ne jouent pas vraiment le jeu de manière transparente, comme en a témoigné la dernière expérience européenne du Code de bonnes pratiques adopté à l'occasion des dernières élections européennes de 2018.

Que pouvons-nous faire donc, nous OIF et acteurs de la Charte de la Francophonie, face aux désordres de l'information en période électorale ? Au-delà des enjeux technique et économique de gouvernance du numérique, trois domaines d'attention pour les parlementaires et trois pistes d'actions francophones pour une plus grande résilience démocratique paraissent essentiels en matière de réglementation ou la régulation du numérique :

- 1. Moderniser les cadres juridiques et le rôle des institutions électorales face à la désinformation** : de nombreux cadres juridiques de l'espace francophone ne tiennent pas compte ou pas assez des évolutions des pratiques numériques, notamment en période électorale. Des dispositions spécifiques aux manipulations de l'information ont ainsi été adoptées au Bénin, au Burkina Faso, au Cambodge, au Canada, en Côte d'Ivoire ou en France. A côté de ces dispositions plus coercitives, il faut peut-être aussi aller au-delà dans des mesures davantage préventives, en modernisant les cadres juridiques relatifs aux campagnes électorales et aux partis politiques. Le dernier *Digital news report* du Reuters Institute note en effet que le personnel politique national est perçu comme la principale source de désinformation. Il s'agit dès lors de donner davantage de transparence à la communication des acteurs politiques et notamment, durant les élections, à l'identification de la publicité politique sur les réseaux sociaux. Par exemple, en 2018, le Canada adoptait une *Loi sur la modernisation des élections* exigeant notamment des plateformes en ligne significatives à renseigner les publicités électorales ou partisanes. Il convient également de donner davantage de moyens et d'accroître le rôle et les responsabilités des institutions électorales dans la lutte contre la désinformation à l'occasion de scrutins. Les autorités européennes de régulation des médias ont ainsi contribué à l'évaluation du *Code de bonnes pratiques contre la désinformation* adopté par plusieurs

plateformes dominantes de réseau social lors des élections européennes. Au Mexique, l'organe de gestion des élections signait en 2018 un accord avec Facebook, Twitter et Google pour combattre la désinformation et partager sur les réseaux sociaux des informations sur le processus électoral.

2. **Soutenir l'information de qualité et la vérification des faits** : la lutte contre la désinformation repose aussi la contribution de médias qu'il faut valoriser et soutenir à travers des politiques publiques adéquates, notamment le soutien aux médias de service public qui restent la source d'information fiable privilégiée des citoyens, ce que la consommation de médias durant la crise sanitaire a démontré. Sans oublier les journalistes qu'il faut protéger dans l'exercice de leur travail : dans son dernier classement mondial sur la liberté de la presse, Reporters sans frontières estime que le journalisme est bloqué dans 73% des pays évalués. Le renforcement des capacités en matière de vérification des faits est particulièrement important. Une étude récente commandée par l'OIF, qui a recensé plus de 200 initiatives de vérification dans l'espace francophone, a permis de cartographier des besoins communs : en matière de structuration des initiatives, en matière de formation des acteurs et en matière de collaboration à l'échelle de la Francophonie.
3. **Encourager l'éducation aux médias et à l'information** : l'internet et les réseaux sociaux constituent aujourd'hui les principaux vecteurs d'accès à l'information, surtout chez les jeunes. Avec 70% de la jeunesse mondiale désormais connectée, apprendre à faire la différence entre information et désinformation, à adopter une démarche critique et à utiliser les réseaux sociaux à bon escient est devenu une nécessité. C'est aussi et surtout une manière de « *trouver un équilibre de manière que la lutte contre la désinformation favorise la liberté d'expression et l'accès à l'information au lieu de leur porter atteinte* », comme l'a réaffirmé une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU le 25 mars dernier, à l'occasion de la semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information. Pourtant, son importance est souvent sous-estimée dans les politiques éducatives. Dans une étude réalisée par le Forum des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 90% des jeunes répondants estiment pourtant que l'éducation aux médias est nécessaire durant leur parcours scolaires.

Ces trois pistes d'actions constituent les bases du projet de lutte contre la désinformation que nous nous initions cette année afin : d'encourager l'adoption

de régulation démocratiques de la désinformation ; de soutenir la vérification francophone des faits ; ainsi que sensibiliser et protéger les publics des risques des manipulations de l'information. Par leurs expériences, leurs expertises et leurs capacités de plaidoyer, la participation des parlementaires francophones mais aussi de tous les acteurs de la Charte de la Francophonie est essentielle dans la réussite de ce projet.